

**20<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE**

**Procès-verbal de la séance du mardi 17 novembre 2015 à 19h30**

**au Centre de culture et de sport à Courfaivre**

**Présidente** : Mme Catherine WOLFER, Présidente.

**Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.

**Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Jean-Louis Joliat, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.  
M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.

**Excusé** : M. Pascal Crétin.

**Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel N° 20 du 4 novembre 2015, ainsi que par affichage public.

La présidente Mme Catherine Wolfer a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général au Centre de culture et de sport à Courfaivre. Elle souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous. Elle salue Mirco Bellè, venu présenter l'état des lieux relatif à l'uniformisation des prestations et subventions accordées aux sociétés culturelles et sportives de Haute-Sorne.

Elle communique que la présente assemblée a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le journal officiel. Mme Wolfer rappelle qu'immédiatement après la séance, se tiendra l'assemblée d'information concernant les modifications de l'aménagement local – Plan de zones, parcelles n° 181, 550, 2146 et 2712 à Courfaivre. Mme la Présidente prononce quelques mots au sujet des attentats qui ont frappé Paris le vendredi 13 novembre 2015. L'assemblée observe une minute de silence en mémoire des victimes de Paris. Mme Catherine Wolfer donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel.
2. Procès-verbal du 29 septembre 2015.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Modification du règlement relatif à l'octroi d'allocations de naissance et de formation (Message n° 59 du Conseil communal au Conseil général du 26 octobre 2015).
6. Présentation de l'état des lieux relatif à l'uniformisation des prestations et subventions accordées aux sociétés sportives et culturelles de la Commune de Haute-Sorne.
7. Nomination d'un membre de la commission du dicastère « Urbanisme ».
8. Nomination d'un membre de la commission du dicastère « Services communaux ».
9. Nomination d'un membre de la commission d'école primaire.
10. Traiter la motion n° 5 « Attribution d'une rue à Steve Guerdat ».
11. Traiter la motion n° 6 « Changer une directive en règlement ».

La présidente demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ?

La présidente constate que l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

La présidente donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

### **1. Appel.**

M. Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. M. Yves Beuchat est excusé et remplacé par Mme Hannah Osborne. M. Eric Dobler est excusé et remplacé par M. Patrice Baume. Mme Monika Bregger Meier est excusée et non remplacée. M. Jean-Claude Crétin est excusé et remplacé par M. Claude Beuchat. M. Daniel Joray est excusé et remplacé par Mme Geneviève Basset. M. Vincent Seuret est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre. M. Kevin Challet est excusé et remplacé par M. Raphaël Messerli. M. Flavien Salvador est excusé et non remplacé. M. Markus Berchier est excusé et remplacé par M. Erwin Noirat. M. Didier Morandelli est excusé et non remplacé. 30 membres du Conseil général sont présents.

### **2. Procès-verbal du 29 septembre 2015.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 septembre 2015 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

### **3. Communications.**

Mme Catherine Wolfer annonce une mutation au Conseil général. Pour le parti socialiste, M. Thierry Erard remplace M. Raymond Joly, décédé.

Mme Wolfer a participé à la journée des aînés le samedi 24 octobre au Centre de culture et de sport à Courfaivre. Elle félicite la commission pour son imagination et sa créativité.

Mme Wolfer a également assisté à l'inauguration des pavillons en bois de l'école secondaire le 22 octobre 2015.

Mme Wolfer a assisté à l'inauguration des deux véhicules des sapeurs-pompiers flambrants neufs le samedi 14 novembre 2015.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat, au nom du Conseil communal, félicite les membres du Conseil général qui ont été élus au Parlement jurassien.

M. le Maire a également participé à la journée des aînés. Il félicite les personnes qui ont organisé cette journée, particulièrement Mme Geneviève Basset qui a fait un travail remarquable. Tous les participants ont été très satisfaits et on passé une agréable journée.

M. le Maire communique que le Conseil communal à l'opportunité de vendre le bâtiment de l'ancienne administration communale à Courfaivre. Cela fait deux ans et demi que le Conseil communal cherchait un acquéreur. Le bâtiment est en délabrement, il tombe en ruine. En plus, il est mal placé et il n'y a pas de places de parcs. Au mois de septembre, une jeune entreprise de Courfaivre a visité le bâtiment et a offert un montant de Fr. 15'000,-. Pour démolir le bâtiment, il faut compter entre Fr. 100'000,- et Fr. 150'000,-. Le Conseil communal a négocié un prix de Fr. 25'000,-. En plus, une croix de mission est à déplacer aux frais des promoteurs. Le projet prévoit la construction de sept appartements. Le propriétaire souhaite entamer les travaux avant l'hiver. M. le Maire précise que l'article 33 du règlement d'organisation et d'administration, donne la compétence au Conseil communal pour la partie financière à des entreprises, œuvres d'utilité publique et autres semblables, pour autant que la dépense unique ne dépasse pas Fr. 75'000,-. Des appartements seront aménagés pour des familles et on ne peut être que satisfaits.

M. le Maire donne encore une information au sujet des réservations de la halle polyvalente à Glovelier. Nous avons reçu des mails pour dénoncer certaines locations, notamment une réservation du canton pour le jeudi 19 novembre 2015. Notre administration n'a pas accepté cette demande, étant donné qu'une société locale avait déjà réservé la halle pour un entraînement important. Les informations parvenues aux sociétés de Glovelier étaient donc fausses. M. le Maire ajoute que l'on met en doute le personnel communal, qui fait très bien son travail. Nous devons gérer quatre salles

tous les week-end. Le Conseil communal tient à ce que les sociétés locales puissent utiliser nos salles.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat indique que concernant la Géothermie profonde, le travail se poursuit. La communication va suivre sur le prochain Clin d'œil qui paraîtra en décembre. Un recours est déposé à la cour administrative, qui se prononcera ces prochains mois.

Au sujet de la dernière parution du Clin d'œil, une information a été publiée concernant les transports publics. Cette information était fautive et incomplète, il ne faut pas en tenir compte. Il faut se référer à la brochure que nous allons tous recevoir ces prochains jours.

Pour terminer, M. le Maire lance un appel pour trouver des délégués pour le SEDE, il manque des suppléants. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser au secrétaire communal ou à M. Pascal Crétin, conseiller communal.

#### 4. Questions orales.

**Mme Yvonne Lucchina (groupe PS)** revient sur la séance d'information du 2 novembre dernier, concernant le futur chantier de la gare CFF à Bassecourt. C'est un beau projet comprenant la construction d'un passage sous-voie qui reliera la rue Dos chez Mérat et le centre du village. Suite à la présentation du dossier par les représentants des CFF, plusieurs citoyens ont exprimé leurs craintes par rapport :

- À la suppression du passage à niveau en face du Temple qui aura pour conséquence d'engorger le trafic à la rue de l'Eglise. Ce carrefour posera également un problème de visibilité aux usagers qui déboulent sur la route principale depuis le sud du village. Il se situe en outre à un endroit où les automobilistes quittent Bassecourt en direction de Courfaivre en accélérant.
- À l'augmentation de la distance à parcourir pour les piétons qui se rendent au centre commercial.
- À la dangerosité de la future présélection au bout de la rue Dos chez Mérat direction Courfaivre. En plus d'être surchargé par le trafic automobile, ce croisement devra absorber le passage de tous les camions qui n'auront pas le droit de circuler jusqu'à la rue de l'Eglise.

Mme Lucchina comprend qu'il est difficile de contenter tout le monde, mais, toutes ces remarques ont un lien avec la sécurité du secteur et méritent d'être prises en compte. On peut imaginer les risques encourus par les enfants, les piétons et les cyclistes qui empruntent ce trajet durant les heures de pointe. En outre, il est souhaitable d'améliorer le projet avant sa mise à l'enquête, pour éviter que la population ne se sente mise devant le fait accompli et pour éviter le grand nombre d'oppositions qui s'annonce. Elle demande s'il est possible que le Conseil communal intervienne auprès des CFF pour qu'ils réétudient, d'une part, le projet au niveau sécuritaire et qu'ils réévaluent, d'autre part, les conséquences de la suppression du passage à niveau sur la fluidité du trafic automobile ? Et au cas où le Conseil communal n'aurait pas la compétence pour intervenir, qui peut le faire ?

**M. le Maire Jean-Bernard Vallat** répond qu'il est évident que depuis le début du projet, le Conseil communal a été avisé et a participé aux séances de travail. Les CFF font ces modifications pour pouvoir assurer une cadence des trains toutes les heures. Les CFF vont aménager une double voie, la gare de Bassecourt devient un croisement. La nouvelle route qui sera construite pour rejoindre la route de Courfaivre sera élargie. Les CFF et le Conseil communal vont veiller à la sécurité. Un sous-voie sera créé. Cela permettra aux enfants d'emprunter le sous-voie et ne pas passer par le passage à niveau de l'église ou du Temple. Le projet sera mis à l'enquête publique et chacun pourra déposer une opposition. Le carrefour de la route de Courfaivre sera aménagé pour que les véhicules n'arrivent pas vite dans le carrefour.

**Mme Yvonne Lucchina (groupe PS) est satisfaite.**

**M. Frédéric Juillerat (groupe UDC+AB)** relève que Pierre Kohler à la tête de Delémont a mené à bien de nombreux projets. Cette dynamique a attiré de nombreux contribuables. Il demande si le Conseil communal n'a pas pensé à démarcher Pierre Kohler ?

**M. le Maire Jean-Bernard Vallat** répond par la négative, le Conseil communal n'a jamais pensé à le démarcher. Il ajoute que nous sommes assez grands pour mener à bien nos projets. Mais si des personnes ont des idées, elles peuvent s'annoncer termine M. le Maire.

**M. Frédéric Juillerat (groupe UDC+AB)** est satisfait.

**Mme Christine Roemer (groupe PCSI+RC)** rappelle que le Conseil général, dans sa séance du 29 septembre 2015, a voté un important crédit d'études pour la prévention contre les crues du Tabeillon, études qui s'avèrent essentielles pour assurer le développement futur de notre commune. Parallèlement, d'autres procédures similaires sont à sa connaissance actuellement en cours, comme celle concernant le Chételay à Courfaivre ou au secteur Champs-Charbon - Montates à Glovelier. Son groupe aimerait être renseigné sur les points suivants :

- Qu'en est-il de l'avancement de ces deux dossiers ?
- Ces projets pourraient-ils retarder de nouvelles constructions qui seraient projetées dans ces deux secteurs particuliers du territoire de Haute-Sorne ?
- La commune est-elle en contact avec les Services cantonaux concernés ? Si tel est le cas, quelles sont leurs directives vis-à-vis des permis de construire qui pourraient être demandés dans ces deux secteurs ?

**M. Jean-Louis Joliat** répond que concernant le Chételay, le dossier est toujours dans les mains de la corporation des digues. M. Graedel, président de la corporation, a indiqué qu'il allait faire un courrier pour donner des nouvelles. Le dossier est également au canton et est toujours d'actualité. La commune a préparé une convention avec la corporation des digues, qui n'est pas encore signée. Nous attendons également des nouvelles de M. Graedel.

Concernant les Montates, des travaux ont été exécutés. M. Georges Migy ajoute que les dossiers de constructions sont en cours, il n'y a pas de projets avancés. Les crédits ont été votés. Des bureaux ont été engagés. M. Migy ajoute que cela fait deux ans que l'on travaille sur ce secteur. A partir de l'année prochaine, des mesures de prévention seront prises dans le secteur. Conformément à la cartes des dangers, toute la partie habitants dans le secteur.

**Mme Christine Roemer (groupe PCSI+RC)** est partiellement satisfaite.

**M. Frédéric Juillerat (groupe UDC+AB)** est d'avis que l'entretien des chemins laisse à désirer, il cite la route Courfaivre – Soulce. Il ajoute que des portions de chemins se dégradent rapidement. Il demande si l'entretien sera facturé aux propriétaires et si un état des lieux a été fait ?

**M. Georges Migy** répond que la route Courfaivre – Soulce a été remise en état par l'entreprise Chételat qui exploite une carrière dans le secteur. Du côté de Soulce, il y a 15 jours les chemins ont été remis en état. Il existe un dossier dans lequel figurent tous les chemins à entretenir. Un état des lieux doit être fait. Une bonne partie a déjà été réalisée. Les chemins sont entretenus au fur et à mesure. Un planning a long terme est à faire. Une analyse correcte doit être faite.

**M. Frédéric Juillerat (groupe UDC+AB)** est non satisfait.

<b>5. Modification du règlement relatif à l'octroi d'allocations de naissance et de formation (Message n° 59 du Conseil communal au Conseil général du 26 octobre 2015).</b>
--

M. le Maire Jean-Bernard Vallat explique que suite à l'entrée en vigueur du règlement relatif à l'octroi d'allocations de naissance et de formation, nous nous sommes aperçus que le règlement manquait de précision concernant l'allocation de formation. L'article 7 n'est pas clair, car on ne précise pas le domicile au moment de l'obtention du titre, il stipule : « Une allocation financière spéciale et unique de formation est octroyée à toute personne qui a achevé une formation et obtenu un titre reconnu par la Confédération ou le Canton ». Il a été ajouté « (...) **et domiciliée au moment de l'obtention du titre dans la Commune mixte de Haute-Sorne.** »

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La parole n'est pas demandée.

Mme Catherine Wolfer donne lecture de la modification du règlement, article 7, alinéa 1. La nouvelle teneur est la suivante : « Une allocation financière spéciale et unique de formation est octroyée à

toute personne qui a achevé une formation et obtenu un titre reconnu par la Confédération ou le canton et domiciliée au moment de l'obtention du titre dans la Commune mixte de Haute-Sorne. »

Passée au vote, la modification du règlement relatif à l'octroi d'allocation de naissance et de formation est acceptée à l'unanimité.

**6. Présentation de l'état des lieux relatif à l'uniformisation des prestations et subventions accordées aux sociétés sportives et culturelles de la Commune de Haute-Sorne.**

M. Mirco Bellè, administrateur financier, présente l'état des lieux relatif à l'uniformisation des prestations et subventions accordées aux sociétés sportives et culturelles de la Commune de Haute-Sorne. Cette présentation a été également donnée aux représentants de toutes les sociétés locales de Haute-Sorne le 5 octobre 2015.

**7. Nomination d'un membre de la commission du dicastère « Urbanisme ».**

Nomination d'un membre de la commission du dicastère « Urbanisme ». Le groupe PCSI propose M. Denis Crelier de Soulce.

M. Denis Crelier de Soulce est élu tacitement.

**8. Nomination d'un membre de la commission du dicastère « Services communaux ».**

Nomination d'un membre de la commission du dicastère « Services communaux ». Le groupe PS propose M. Jean-Claude Prince de Bassecourt.

M. Jean-Claude Prince est élu tacitement.

**9. Nomination d'un membre de la commission d'école primaire.**

Nomination d'un membre de la commission d'école primaire provenant d'Undervelier.

Aucune proposition n'est faite par l'assemblée. Mme Catherine Wolfer rappelle l'article 45 du règlement d'organisation et d'administration, qui stipule que la commission de l'école primaire se compose de 9 membres, nommée par le Conseil général, dont 8 sont issus des anciennes communes (2 pour Bassecourt, Courfaivre et Glovelier et 1 pour Soulce et Undervelier).

**10. Traiter la motion n° 5 « Attribution d'une rue à Steve Guerdat ».**

M. Frédéric Juillerat (UDC+AB) est d'avis qu'attribuer une rue est le meilleur moyen de pérenniser la médaille olympique de Steve Guerdat, un grand champion tout de simplicité. Il demande d'accepter cette motion toute symbolique.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat donne l'avis du Conseil communal, qui demande de rejeter la motion, cela pour deux raisons. Une œuvre marquant la médaille d'Or olympique de Steve Guerdat a déjà été inaugurée le 23 juin dernier. Cette œuvre est devant le Cheval-Blanc, au centre de Bassecourt et est mieux placée que n'importe quelle rue.

La deuxième raison est que renommer une rue principale est complexe, c'est un travail de longue haleine. Et on ne peut pas imaginer trouver une petite rue ou une impasse. Il répète que pour le Conseil communal, le symbole de la pérennisation de la médaille olympique de Steve Guerdat a déjà été réalisé et c'est très satisfaisant.

Mme Nicole Lachat fait la proposition de débaptiser la rue de l'Incendie. Une demande qui émane de la seule famille qui y réside.

M. Frédéric Juillerat n'a pas demandé de changer un nom de rue. Il pense à une rue plus proche du sportif, par exemple le paddock. Il ajoute que l'on peut attribuer une rue dans un autre village de Haute-Sorne que Bassecourt. Il maintient sa motion telle que présentée.

M. Gervais Gisiger demande une interruption de séance. L'assemblée accepte.

M. Vincent Voyame trouve que l'idée est bonne, ajoutant que l'on peut aussi baptiser une Place Steve Guerdat.

**Passée au vote, la motion est refusée par 13 voix contre 11.**

<b>11. Traiter la motion n° 6 « Changer une directive en règlement ».</b>
---

Mme Christine Roemer (PCSI+RC) explique que depuis la création de notre commune de Haute-Sorne, nous avons voté de nombreux règlements pour permettre une bonne conduite des affaires communales, tout en assurant le plus de transparence possible et en respectant le principe de fournir à tous nos citoyens une même qualité de traitement. L'expérience nous a montré que de nombreuses inégalités subsistaient encore notamment en ce qui concerne la participation communale aux fêtes de villages. Il lui semble impératif qu'un règlement soit établi dans les meilleurs délais. Les auteurs de la motion demandent la réalisation d'un règlement, car des directives laissent une libre appréciation au Conseil communal d'appliquer ou pas des aides financières et prestations communales aux fêtes de villages. Tout comme une allocation de naissance ou une allocation de formation ont été réglées par règlement soumis démocratiquement au Conseil général. La motion demande qu'un règlement soit établi contenant les éléments nécessaires pour qu'il n'y ait plus de souci ou de discussion de non-égalité de traitement qui met en souffrance les liens entre chaque village. Elle ajoute qu'il faut que l'aide financière soit octroyée, ou non, pour des animations gratuites, sportives, culturelles ou musicales qui apportent un plus à la fête. Il ne s'agit pas de subventionner des privés ou des bars et restaurants. Par cette motion, les auteurs veulent également régler une harmonisation des prestations pour tous les villages de Haute-Sorne. Elle cite les autres prestations communales, telles que la voirie, les déchets, les sanitaires, le balayage des rues, les barrières, l'électricité, etc. Les signataires de la motion demandent par cette motion que ce ne soit pas des directives, ni même la libre appréciation du Conseil communal, mais bien un règlement simple et clair et surtout décidé démocratiquement qui doit être adopté. Ceci évitera tout malentendu sur les décisions prises par les autorités compétentes. Mme Roemer ajoute que la liberté d'agir au coup par coup sur ce thème-là est trop sensible et n'est de loin pas du tout sain pour nos 5 villages, nos concitoyens, nos sociétés et leur comité d'organisation. Elle termine en précisant que cette motion interpartis a été signée par trois partis politiques.

M. Etienne Dobler présente la position du Conseil communal. Il apporte quelques précisions en lien avec les informations contenues dans le texte de la motion n° 6. Il est dit notamment que les comités des fêtes de village sont soutenus de manières diverses et non uniformes. Le Conseil communal rappelle que les pratiques actuelles sont issues de celles des anciens villages. Il rappelle que seule la fête du village de Soulce/Undervelier recevait un soutien financier de Fr. 1'000,- par année. Les autres fêtes de village (Courfivre et Berlincourt) bénéficiaient de prestations en nature (voirie). La politique que le Conseil communal prévoit mettre en place s'en inspire.

Pour ce qui est des prestations fournies aux sociétés, elles sont actuellement à l'étude, Un état des lieux a été présenté en début de séance. Une harmonisation est prévue afin d'établir au plus juste le soutien que la commune souhaite et peut apporter aux sociétés. Cette aide sera en lien avec les moyens financiers dont dispose la commune. A ce stade, il n'est pas forcément prévu d'établir un règlement qui pourrait, dans certaines situations, s'avérer contraignant. Le Conseil communal prévoit plutôt une simplification qui pourrait être de l'ordre de l'élaboration de directives. Par le passé, il en était ainsi dans les villages et cette solution, qui laissait une certaine marge de manœuvre, semblait satisfaire les parties concernées.

Concernant le soutien des fêtes de villages de Berlincourt, Courfivre et Soulce/Undervelier, le Conseil communal pense que ce n'est pas forcément le rôle des collectivités publiques de financer systématiquement les fêtes de villages. Il devrait plutôt en revenir aux organisateurs d'être inventifs et créatifs, afin d'augmenter l'attractivité des fêtes organisées. Le Conseil communal serait plutôt favorable à la poursuite des pratiques actuelles, soit des prestations en nature fournies notamment par le service de voirie.

Par contre, le Conseil communal est favorable à une participation de la commune pour des activités culturelles organisées dans ce cadre. Cette participation devrait avoir la forme d'un soutien et non pas d'un financement annuel. Aussi, le Conseil communal proposera dans le cadre du budget de la

commune, un montant afin qu'il puisse, après avoir étudié les différentes demandes, décider d'un soutien financier. Raison pour laquelle le Conseil communal estime qu'il n'est pas nécessaire d'établir un règlement, qui de toute manière ne pourrait pas tenir compte de toutes les situations.

M. Dobler précise encore, puisque la confusion est souvent de mise, que la subvention accordée à « Bassecourt s'amuse » entre dans la catégorie des « soutiens aux sociétés » et non pas dans celle des fêtes des villages. « Bassecourt s'amuse » est une société de Haute-Sorne comme toutes les autres sociétés et non pas un groupement de sociétés. La dotation financière qui lui est attribuée sera donc discuté dans le cadre du soutien que la commune Haute-Sorne souhaite apporter aux sociétés.

Pour les motifs évoqués et pour garder une certaine souplesse dans le traitement de ce dossier et des demandes qu'il induit, le Conseil communal propose de refuser la motion Roemer. M. Dobler rappelle que le Conseil général pourra se prononcer chaque année sur l'attribution budgétaire dédiée à cet objet.

M. Michel Saner rappelle que l'année 2014 a été dédiée à l'élaboration de différents règlements, parfois difficiles. D'ailleurs au point 5, on présente une modification d'un règlement. Il apparaît judicieux de créer un règlement par la commission ad hoc. M. Saner annonce que le groupe PDC soutient la motion.

Pour M. Patrick Ballaman, le groupe PS est d'avis que la situation qui entoure les sociétés locales doit être abordée globalement. Le groupe PS encourage le Conseil communal à poursuivre dans le sens du travail réalisé et présenté ce soir pour définir les prestations et une ligne égalitaire pour les sociétés de Haute-Sorne. Un élément perturbe le groupe PS, il est fait état d'une directive provenant d'une commission. Or, le groupe PS ne sait pas de quelle commission il s'agit et pour quelle raison cette commission a pris une telle initiative. Ni le règlement d'organisation, ni celui du Conseil général ne donnent la compétence à cette commission d'édicter une directive. Officiellement, cette directive n'a aucune validité. Alors comment changer une directive qui n'existe pas en un règlement ? Pour toutes ces raisons, le groupe PS ne peut pas soutenir la motion n° 6.

M. Damien Lachat rappelle le contexte. Il faut éclaircir la procédure et faire un état des lieux. Le premier but est atteint avec la présentation de ce soir. Concernant les fêtes de villages, le règlement est à adopter au Conseil général. Des directives ne sauraient être acceptables. Les fêtes du village reçoivent une aide logistique et ne devraient pas être soutenues. Il faudrait un règlement spécifique, avec un chapitre concernant les subventions aux sociétés locales. Il demande à Mme Roemer de transformer sa motion en un postulat, ceci pour concilier les intérêts de chacun. Si la motion est maintenue, le groupe UDC+AB la refusera.

Mme Hannah Osborne rappelle que la commission culturelle a travaillé dur pour préparer un règlement sur les fêtes du village. Ce règlement était très clair et a été soumis au Conseil communal. Elle ajoute que ça ne va pas du tout de donner Fr. 1'000 à Soule/Undervelier et Fr. 10'000,- à Bassecourt s'amuse.

Mme Christine Roemer maintient sa motion.

**Passée au vote, la motion est acceptée par 19 voix contre 7.**

---

Constatant que l'ordre du jour avait été passé en revue, Mme Catherine Wolfer remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur participation et leur engagement. Elle donne rendez-vous à tout le monde au mardi 15 décembre 2015 à 18h30 à la halle de gymnastique de Bassecourt. Mme Wolfer lève la séance à 21h50.

Bassecourt, le 17 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La Présidente  
Catherine Wolfer  
Le Secrétaire  
Gérald Kraft